PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 13 décembre 2021, 19h00 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de **Marc-André Larrivée**, **maire**

1. OUVERTURE ET PRÉSENCE

Sont présents les conseillers :

Monsieur Philippe Carroll, monsieur Jocelyn Fournier, madame Lucienne V. Ouellet, monsieur Jacques Vachon, Madame Anne-Marie Martel le tout formant quorum sous la présidence de <u>Marc-André Larrivée</u>, maire.

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale et greffière trésorière de la municipalité de Grand-Métis.

Absent : Suzie Ouellet

La séance est ouverte à 19h00.

2. <u>CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE</u>

Certificat de la secrétaire-trésorière

Je, soussigné, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Grand-Métis, certifie par la présente:

• avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire à chacun des membres du conseil le 9 décembre 2021, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la loi.

Chantal Tremblay Secrétaire-trésorière

Rés.: 2021-193

3. <u>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

- 1. OUVERTURE ET PRÉSENCE
- 2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
- 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4. PRÉSENTATION DU BUDGET 2022
- 5. ADOPTION DES PRÉVISION BUDGÉTAIRE POUR L'ANNÉE 2022;
- 6. PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2022 2024
- 7. PÉRIODE DE QUESTIONS EXCLUSIVES AU BUDGET
- 8. LEVÉE/ AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Lucienne V. Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

4. PRÉSENTATION DU BUDGET 2022

M. Marc-André Larrivée, maire, fais la présentation du budget 2022.

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 2022

5. Considérant que l'article 954 du Code Municipal stipule que le conseil d'une municipalité locale doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la corporation pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

5. <u>ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 2022</u> (suite)

Rés. : 2021-

194

Il est dûment proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu unanimement que soit adopté les prévisions budgétaires pour l'année 2022 telles que présentées et qu'un résumé de celui-ci soit distribué gratuitement par le biais du journal municipal à savoir :

REVENUS	2021	2022	
Taxes générales	316 813 \$	354 798 \$	
Taxes sur une autre base	57 006 \$	57 193 \$	
Services rendus	36 923 \$	36 201 \$	
Imposition de droits	7 050 \$	7 050 \$	
Paiement tenant lieu de	13 443 \$	12 906 \$	
taxes			
Autres revenus	50 320 \$	48 215 \$	
Transfert	101 698 \$	162 946 \$	
TOTAL	583 253 \$	679 309 \$	
CHARGES	2021	2022	
Administration générale	161 604 \$	252 311 \$	
Sécurité publique	71 146 \$	69 106 \$	
Transport	167 342 \$	186 044\$	
Hygiène du milieu	84 332 \$	71 753 \$	
Aménagement et urbanisme	31 568 \$	36 498 \$	
Loisirs et culture	65 861 \$	63 597 \$	
Frais de financement	1 400 \$	0\$	
TOTAL	583 253 \$	679 309 \$	

6. <u>PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PLAN TRIENNAL</u> <u>D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024</u>

Considérant que le Conseil municipal doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le plan des immobilisations de la municipalité pour les trois (3) exercices financiers:

Il est dûment proposé par madame Anne-Marie Martel et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le plan triennal d'immobilisations 2022-2023-2024.

PLANTRIBWAL DIMMOBILISATION 2022-2023-2024		BLD9ET 2022			
TITRE DUPROJET	2022	2023	2024	FINANCEMENT	
TRAVALX PUBLICS ET INFRASTRUCTURE					
RANG DES ÉCOSSAIS ET AROUTE DE L'ANSE DES MORTS	428 000 \$			1,5,6	
CHEMNKEMPT		200 000 \$		1, 5, 6	
INSTALLATIONET ENTRETIENDES LLMÈRES DE RUE	4000 \$			5	
SÉCURTÉ PUBLIC ET PROTECTION CONTRE L'INCENDIE					
PLANDEMESURE DURGENCE	3 000 \$			1	
LOISIRS, OLUTURES ET VIE COMMUNAUTAIRE					
AMÉNAGEMENT DUSENTIER MTIWEE	15 000 \$			1, 5	
PROJET CENTRE COMMUNAUTAIRE		1 040 100 \$		1, 3, 5, 6	
URBANISME ET DÉVELOPPEMENT					
PROJET RÉSIDENTIEL - ARPENTAGE ET CADASTRALE	20 000 \$			_ 5	
PROJET RÉSIDENTIBL - EAUX USÉES COMMUNAUTAIRE		150 000 \$		1, 3, 5	
PROJET RÉSIDENTIBL - AQUEDUC	700 000 \$			1, 3, 6	
ÉTUDES AQUEDUC	50 000 \$			1, 5	

SOURCE DE FINANCEMENT
1 - Demande de subvention
2- Surplus accumulé Non-Affecté
3- Emprunt à long terme
4- Fonds de roulement
5- Fonds des activités financières
6- Subvention TEOQ.

Rés. : 2021-195

8. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS EXCLUSIVES AU BUDGET</u>

Aucun citoyen n'assiste à la réunion

9. <u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>

À 19h20 l'ordre du jour étant épuisé :

Rés. : 2021-196	Il est dûment proposé par madame Lucienne V, Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la présente séance.		
	M. Marc-André Larrivée, maire Chantal Tremblay, dir.gén.		
	Je, Marc-André Larrivée, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens d'article 142 (2) du Code municipal du Québec.		
	Marc-André Larrivée, Maire		
	Procès-verbal signé le 2022		